

Le 20 septembre 2010

Monsieur Dany Duchesne
Gérant de projets
Hydro-Québec
Place Dupuis, Tour 1, 16^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Deuxième série de questions et commentaires concernant le projet de construction de la ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Matapédia (Dossier 3211-11-097)

Monsieur,

À la suite de la consultation sur votre document de réponses à notre première série de questions et de commentaires, vous trouverez ci-dessous quelques questions et commentaires additionnels concernant l'étude d'impact du projet en titre.

Les réponses à ces questions et commentaires peuvent être regroupées dans une lettre ou un rapport distinct (addenda).

1. Dans la QC-3 du document de la première série de questions et de commentaires, nous avons demandé à l'initiateur de consulter la cartographie des milieux humides et d'eau profonde du territoire forestier situé au sud du 51^e parallèle (<http://www.ducks.ca/fr/province/qc/outils/forestier.html>) afin de valider s'il y avait d'autres milieux humides traversés par le tracé de la ligne. Dans sa réponse, il indique que cette cartographie est incluse sur la carte A de l'annexe H de l'étude d'impact. La Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP) se questionne quant à la prise en compte de cette cartographie par l'initiateur puisque la consultation de celle-ci a permis à la DPEP d'identifier un « marécage arbustif » potentiel le long d'un tributaire de la rivière Humqui ouest où un sentier pédestre longe la rivière. Ce dernier sera traversé par le tracé de la ligne à 4 km au nord du point de croisement entre le tracé et la rivière Milnikek.

...2

Il est donc demandé que l'initiateur valide la présence de ce milieu humide. Advenant que l'expertise terrain confirme sa présence, le tracé proposé devra éviter le milieu humide. Si l'initiateur fait la démonstration qu'il n'est pas possible de l'éviter, il devra:

- effectuer un inventaire floristique pour ce milieu humide;
- mentionner la présence ou l'absence d'espèces menacées ou vulnérables;
- indiquer la superficie totale du milieu humide touché;
- indiquer les composantes (ex. pylône) ou les modes d'entretien du projet pouvant avoir un impact sur ce milieu humide;
- préciser les mesures d'atténuation prévues.

2. Tel qu'anticipé par la DPEP, les éléments fournis grâce à la carte écoforestière et au Guide¹ recommandé attestent de la présence de deux types d'habitats potentiels d'espèces floristiques menacées et vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS). Selon l'initiateur, aucun de ces habitats n'est touché par l'emprise de la ligne. En revanche, par « Principe de précaution », étant donné la proximité d'une sapinière et d'une cédrière de type 1 le long de l'emprise (situées respectivement dans les territoires non organisés (TNO) de Lac-Alfred et de Rivière-Vaseuse au nord et au sud-est du tracé), la DPEP considère qu'un effort devrait être consenti pour vérifier la présence d'EFMVS susceptibles d'être touchées de quelque façon que ce soit aux abords de l'emprise. Cet effort pourrait être fait, par exemple, lors de l'entretien de la future emprise de ligne ou pendant les travaux. Les tableaux 4 et 5 du Guide indiquent que la sapinière et la cédrière de type 1 peuvent respectivement abriter, entre autres, l'adiante des Aléoutiennes (*Adiantum aleuticum*) et la sabline à grandes feuilles (*Moehringia macrophylla*), d'une part, ainsi que la valériane des tourbières (*Valeriana uliginosa*) et l'orchis à feuille ronde (*Amerorchis rotundifolia*) pour le deuxième habitat (p. 13 : QC-17 et carte 17-1). Nous désirons donc obtenir, sous pli séparé, un rapport d'inventaire pour une bande de dix mètres à l'intérieur de la sapinière et de la cédrière de type 1 sises à proximité de l'emprise du tracé retenu

L'initiateur s'est engagé à réaliser des inventaires complémentaires détaillés à l'intérieur de l'emprise ou à un autre endroit où l'état naturel du sol sera modifié et à transmettre, sous pli séparé, un rapport exhaustif selon le Guide² recommandé en la

¹ Petitclerc, P., N. Dignard, L. Couillard, G. Lavoie et J. Labrecque, 2007. *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables – Bas-Saint-Laurent et Gaspésie*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'environnement forestier, 113 pages.

² COUILLARD, Line, 2007. *Les espèces floristiques menacées ou vulnérables : guide pour l'analyse et l'autorisation de projets en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement*, Québec, gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 26 pages.

matière, incluant les mesures d'atténuation et/ou de compensation (pages 13 à 15 du document des réponses). Nous attendons donc ces rapports d'inventaire, le cas échéant. Toutefois, l'initiateur a demandé la transmission, par la DPEP, d'un complément d'information (nom, habitat potentiel, etc.) sur une ou deux espèces floristiques à statut précaire non précisé et potentiellement présent dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude ou à proximité de celle-ci. Vu l'absence d'information relative à l'identification et à la localisation de ces plantes dans la base de données du CDPNQ, celle-ci proviendrait de la Direction régionale du MDDEP. Nous vous invitons donc à les contacter afin de valider les informations susmentionnées.

Enfin, le cas échéant, l'initiateur devra appliquer le principe d'évitement volontaire d'EFMVS et, s'il y a lieu, transmettre des mesures d'atténuation et/ou de compensation conformes au Guide³ du MDDEP en la matière.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La chef du Service des projets
en milieu terrestre,



Marie-Claude Thériault

³ COUILLARD, Line, 2007. *Les espèces floristiques menacées ou vulnérables : guide pour l'analyse et l'autorisation de projets en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement*, Québec, gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, numéros ISBN, 26 pages.